



ORGANIC'VALLÉE



LA VALLÉE DÉDIÉE À L'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE DE LA MATIÈRE ORGANIQUE

Stimuler l'essor de l'économie circulaire sur son territoire



Génèse du projet

- Constat :

1. La plateforme de recyclage CLER VERTS génère des ressources utilisées de façon plus ou moins optimisées dans un rayon de 30km.
2. L'optimisation d'une démarche d'économie circulaire, nécessite une maîtrise foncière, une implication dans l'identification des activités pour organiser l'utilisation des flux (déchets, énergie, eaux, ...) entre les activités.
3. Le financement de projet innovant pour des structures en création est rendu difficile par les critères des systèmes de financement « classique » (banques).
4. Les consommateurs sont demandeurs de produits de qualités, de projets économiques intégrés à leurs territoires, de projets intégrant l'environnement (agriculture biologique, biodiversité).

Génèse du projet

- Le projet :

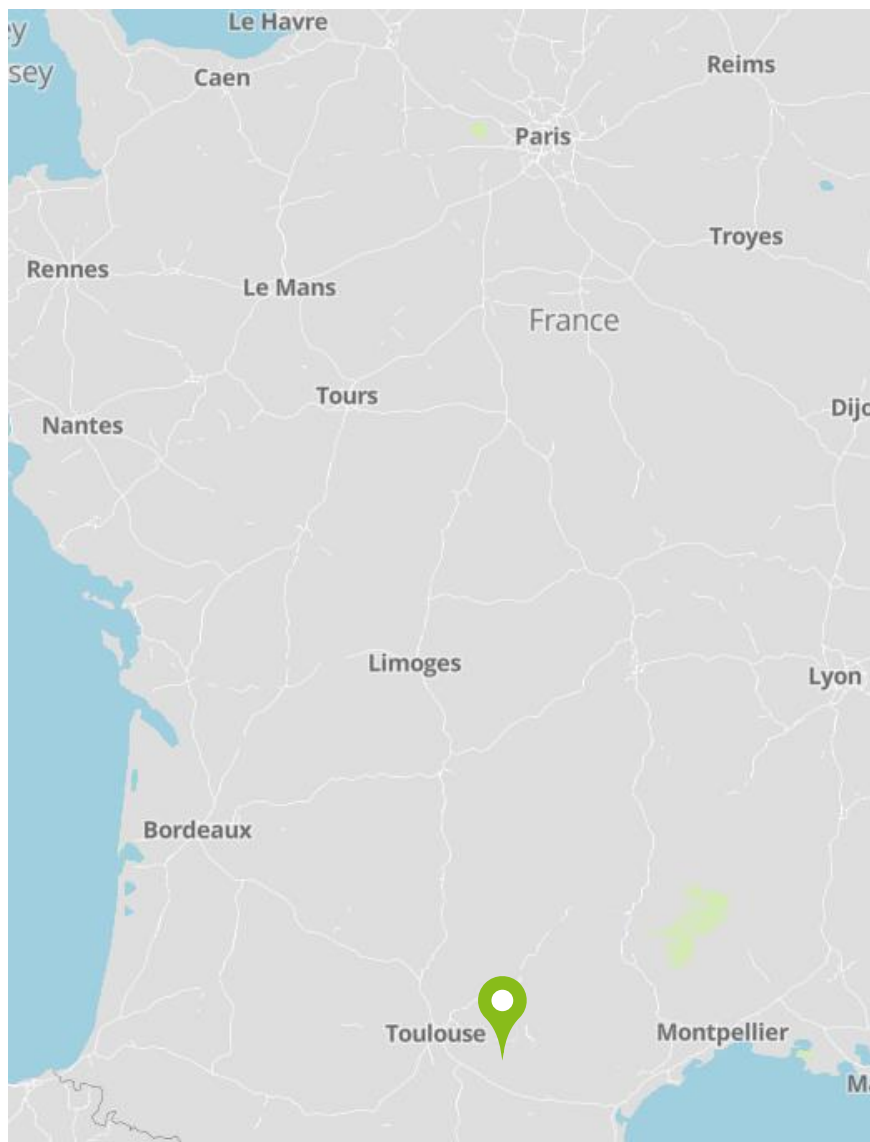
1. Acquisition d'une emprise foncière de 55 hectares attenante à la plateforme de recyclage.
2. Créer une zone d'agro activités mixant production végétales, productions animales, transformations, espaces de formations et de bureaux, habitats : un éco système.
3. Choisir une forme juridique qui permettra de mettre en place une gouvernance participative, une construction capitaliste ouverte (individus, collectivité et entreprise): la SCIC (Société Coopérative d'Interêt Collectif)
4. Valoriser au mieux les espaces de cette emprise foncière (terres agricoles, bois, landes calcaires, bâtiments existants) avec en préalable un état des lieux environnemental (faune, flore) et la mise en place d'une démarche volontaire de préservation de la biodiversité concrétisé par une certification « engagement biodiversité »
5. Ne rien s'interdire...

1. LA SCIC EN BREF

EN RÉSUMÉ

Un cluster pionnier de l'économie circulaire de la matière organique développé par CLER VERTS et Organic'Vallée – un écosystème de 65 ha qui répond aux enjeux de la Loi Transition Ecologique.

- **A 40 km de Toulouse**, à Bélesta en Lauragais (110 habitants).
- **Ensemble foncier de 55 hectares** de terres classées agricoles (absence de POS, de PLU, de PLUi).
- **En une phrase : une entreprise de territoire** porteuse d'un projet **d'économie circulaire de proximité**, moteur de développement local, structuré autour de la **valorisation locale des déchets et matières organiques**, en lien avec le **retour au sol de la matière organique**.



HISTORIQUE

2015

- Acquisition de l'ensemble foncier, Création de la SCIC Organic'Vallée.
- État des lieux biodiversité.

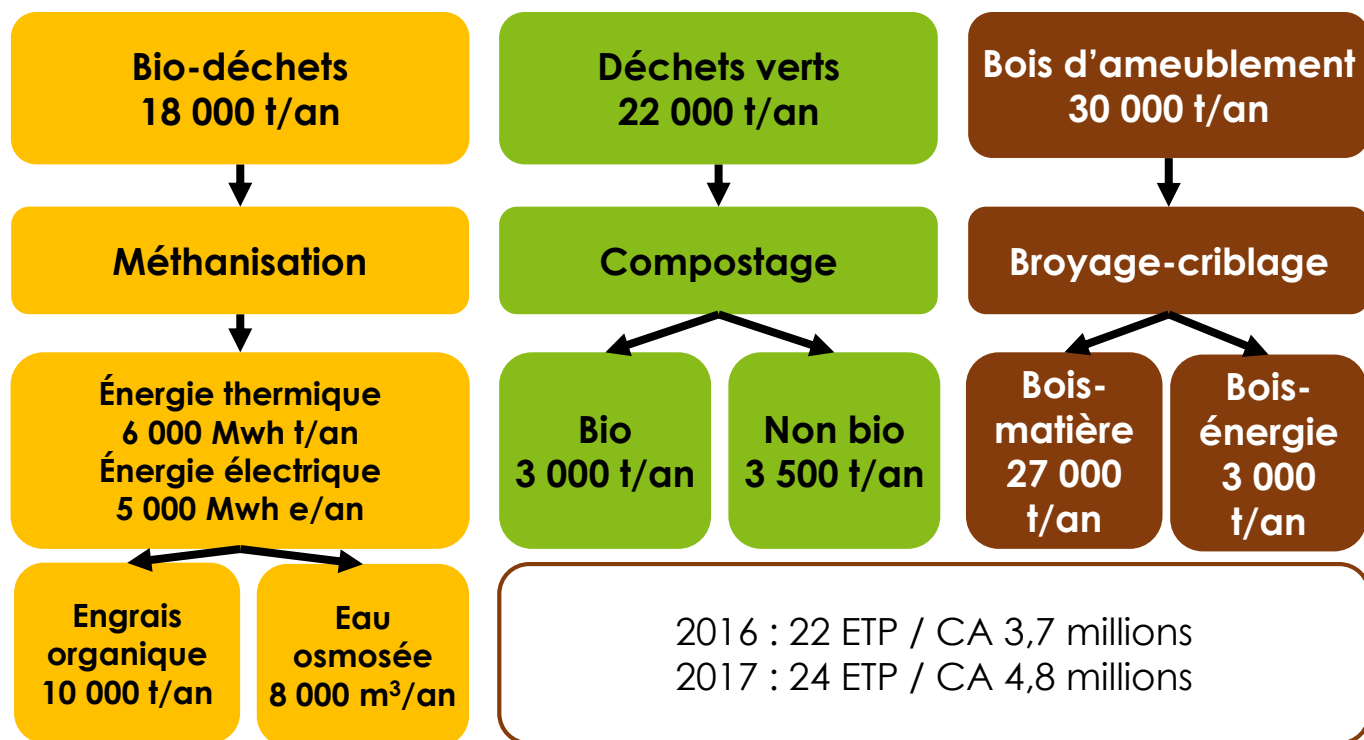
2016-2017

- Identification des activités à installer
- Définition des modalités d'installation
- PTCE lauréat au 2nd AAP inter-ministériel

2. LA PLATEFORME MULTIFILIÈRES CLER VERTS : LE « DIGESTEUR » DU MÉTABOLISME

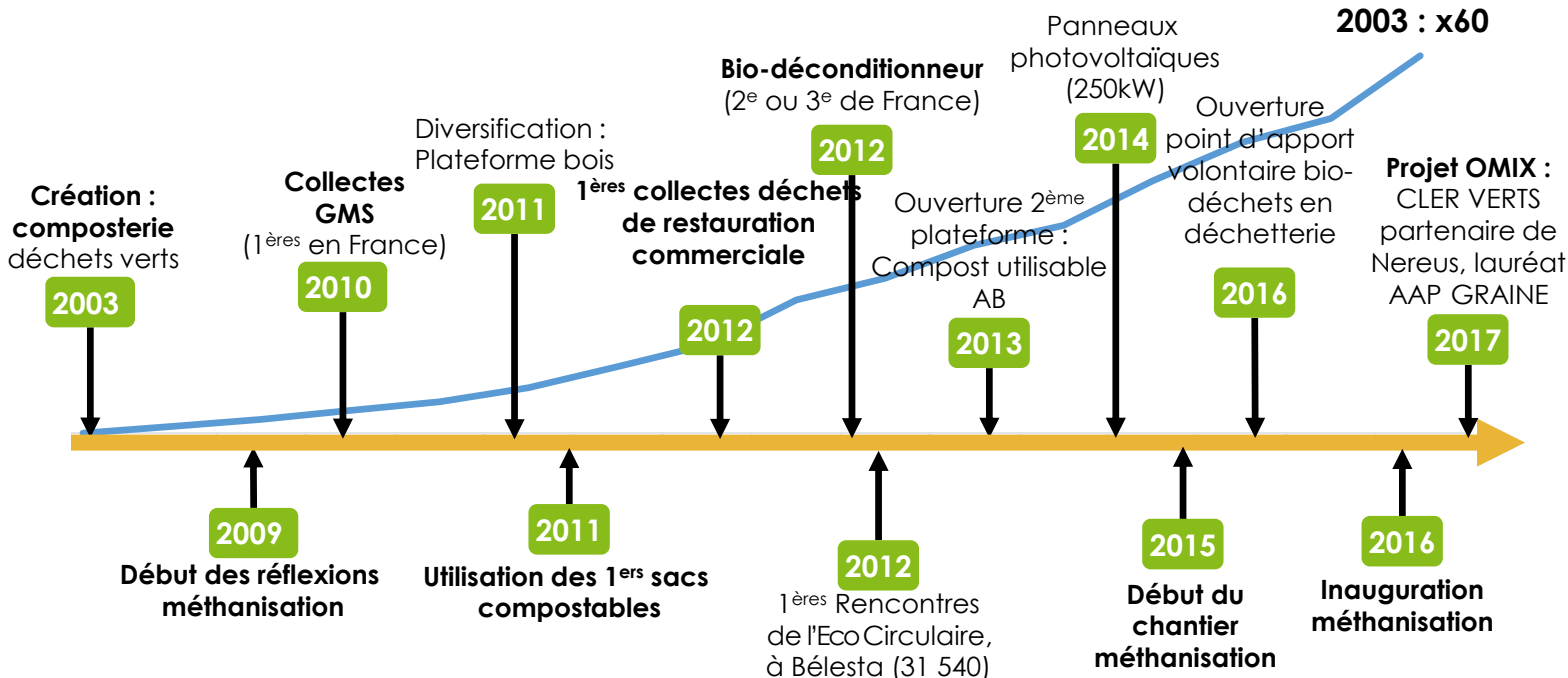
Le développement du cluster que porte Organic'Vallée sous forme de SCIC a été rendu possible par un amorceur-clé : CLER VERTS, PME familiale lauragaise spécialisée dans la collecte et valorisation de tous les types de déchets organiques.

CLER VERTS EN CHIFFRES



UNE PME AVANTGARDISTE

Évolution du CA depuis 2003 : x60



3. UN ÉCOSYSTÈME QUI INTÈGRE PLEINEMENT LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

4. DÉCOUVRIR ORGANIC'VALLÉE EN DÉTAIL

RÉCAPITULATIF DES ACTIVITÉS IDENTIFIÉES

1. Aménagement du territoire

- Locaux d'activité
- Voirie
- Irrigation
- Biodiversité

2. Productions agricoles

- Maraîchage AB
- Serres
- Élevages de plein air
- Autres cultures
- Expérimentations (cultures et techniques culturales)

3. Transformation des productions

- Outils mutualisés
- Brasserie artisanale circulaire
- Boulangerie bio
- Restes alimentaires

4. Support de dév. éco.

- Bureaux (6, +/- 20m² chaque)
- Télétravail & coworking
- Salle de reunion
- Formation
- Espaces de vie et de convivialité

VISUALISATION SPATIALE <https://frama.link/vue-organicvallee>



Janvier 2018

© 2018 Organic Vallée

1

2

3

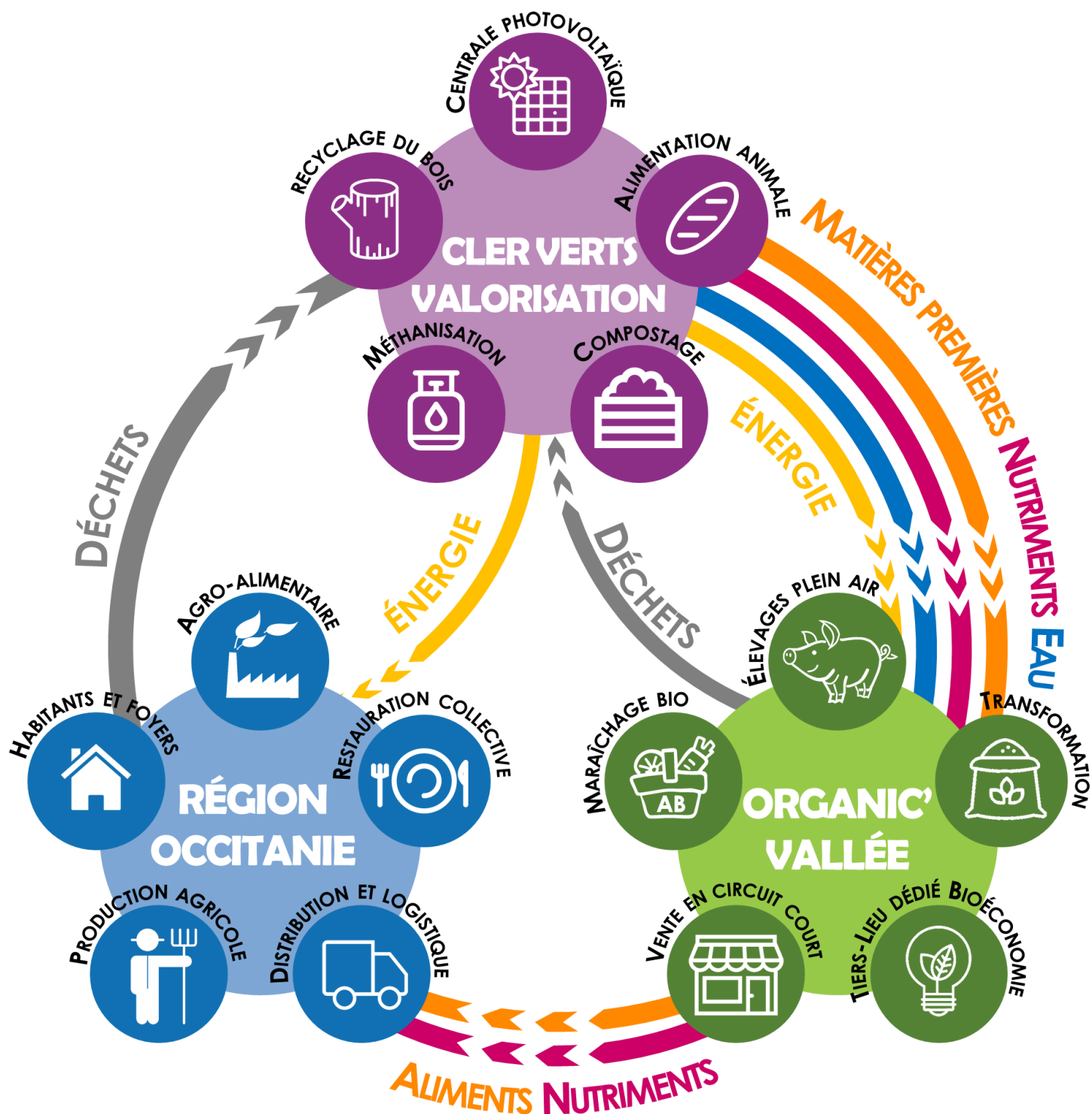
4

6

5. LE MODELE

TROIS NIVEAUX DE CIRCULATION DES FLUX

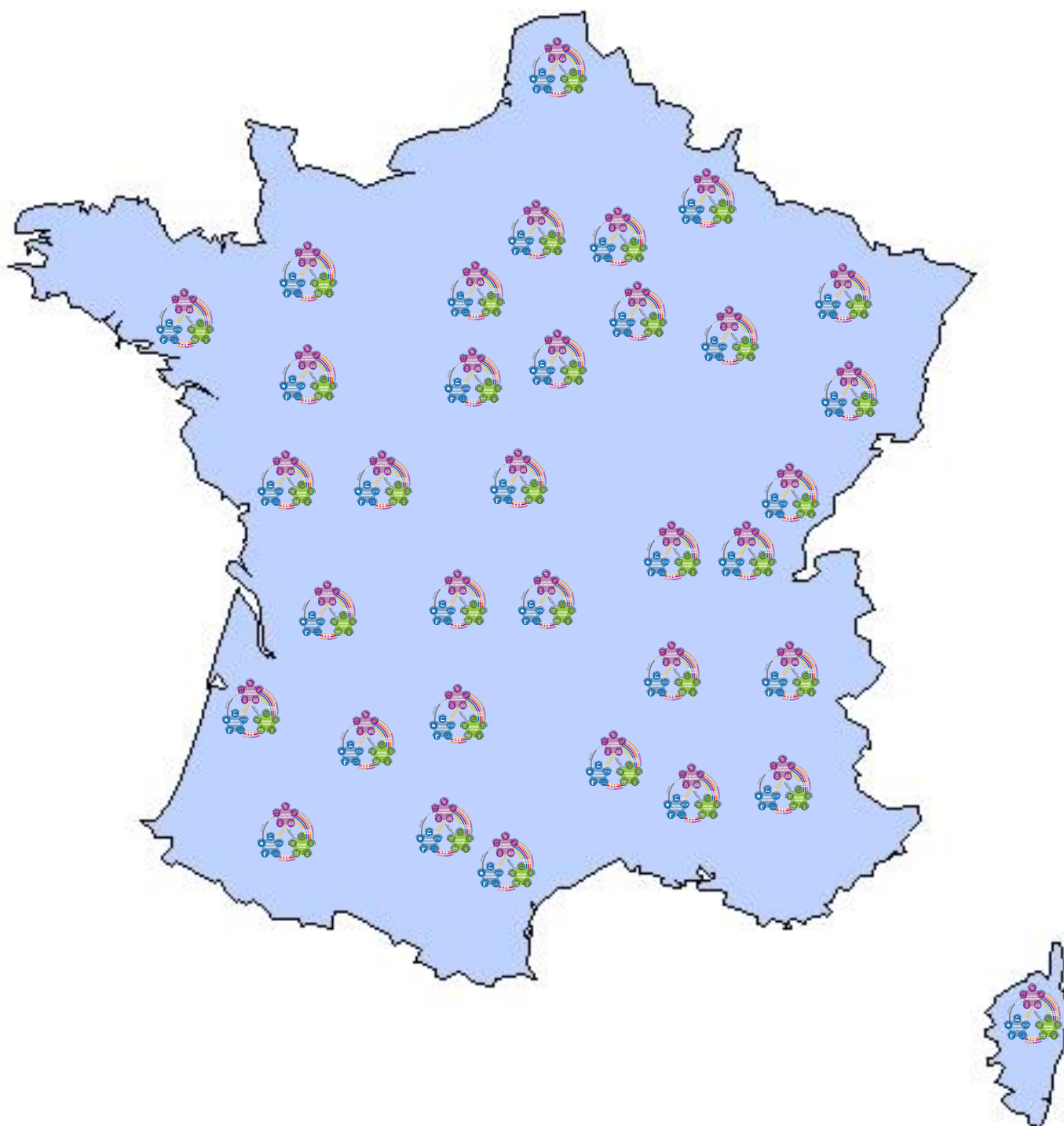
1. **Urbain/rural** : captation des gisements de matières organiques résiduelles diffuses sur l'aire urbaine toulousaine.
2. **Déchets/ressources** : valorisation locale (matière & énergie) du gisement capté.
3. **Ressources/usages** : complémentarité et échanges de flux entre activités



8. LA REPRODUCTIBILITE

Les objectifs de recyclage des matières organiques et les importants gisements qui en découlent rendent cette approche à 3 niveaux reproductible.

1. un territoire urbain en capacité de mobiliser une quantité de déchets organiques suffisant
2. Création d'une plateforme de recyclage multi filière en zone rurale
3. Aménagement d'une zone d'agro activité en capacité d'utiliser les ressources recyclées pour faire des productions alimentaires

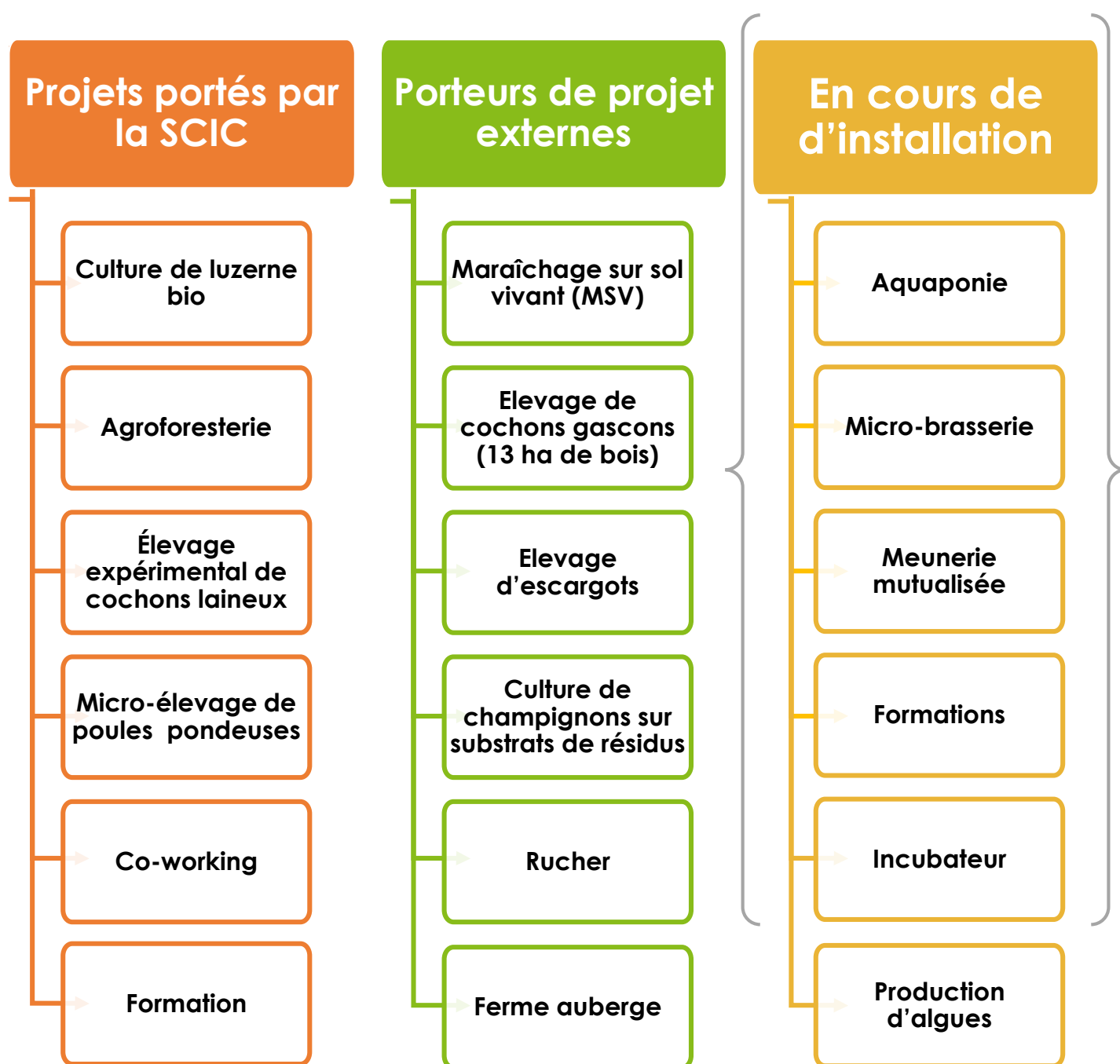


6. ÉTAT ACTUEL DE DÉVELOPPEMENT

LA SCIC : UN CLUSTER QUI DÉCLINE L'EC AU CONCRET

Deux modalités de projet sont développées :

- Portés en propre par Organic'Vallée
- Domiciliés sur la coopérative, et conduits par des porteurs de projets externes



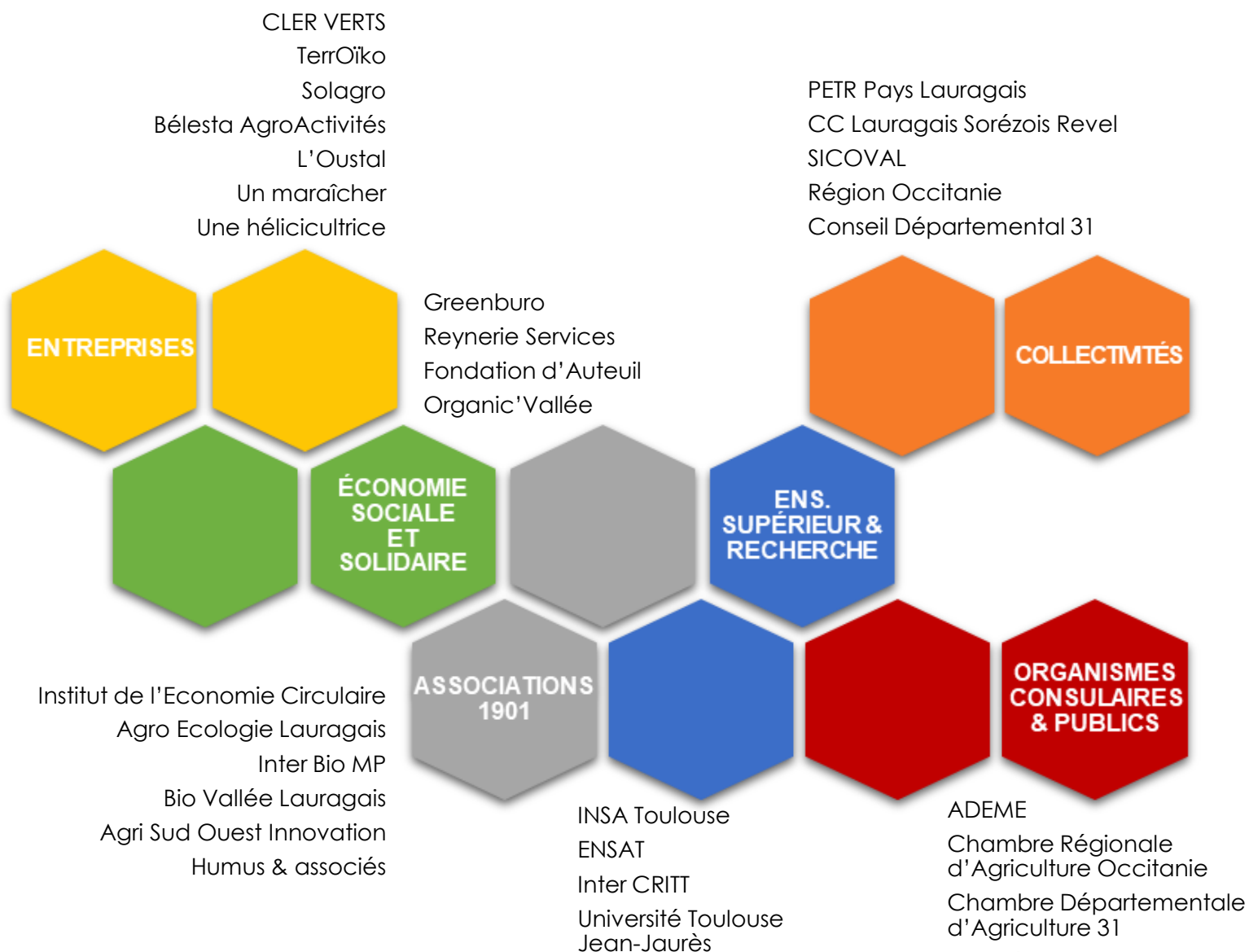
7. ÉTAT ACTUEL DE DÉVELOPPEMENT

LE PTCE : UN ÉCOSYSTÈME-SUPPORT D'ACTEURS COMPLÉMENTAIRES

Le pôle territorial de coopération économique porté par Organic'Vallée structure son action en 6 axes stratégiques :

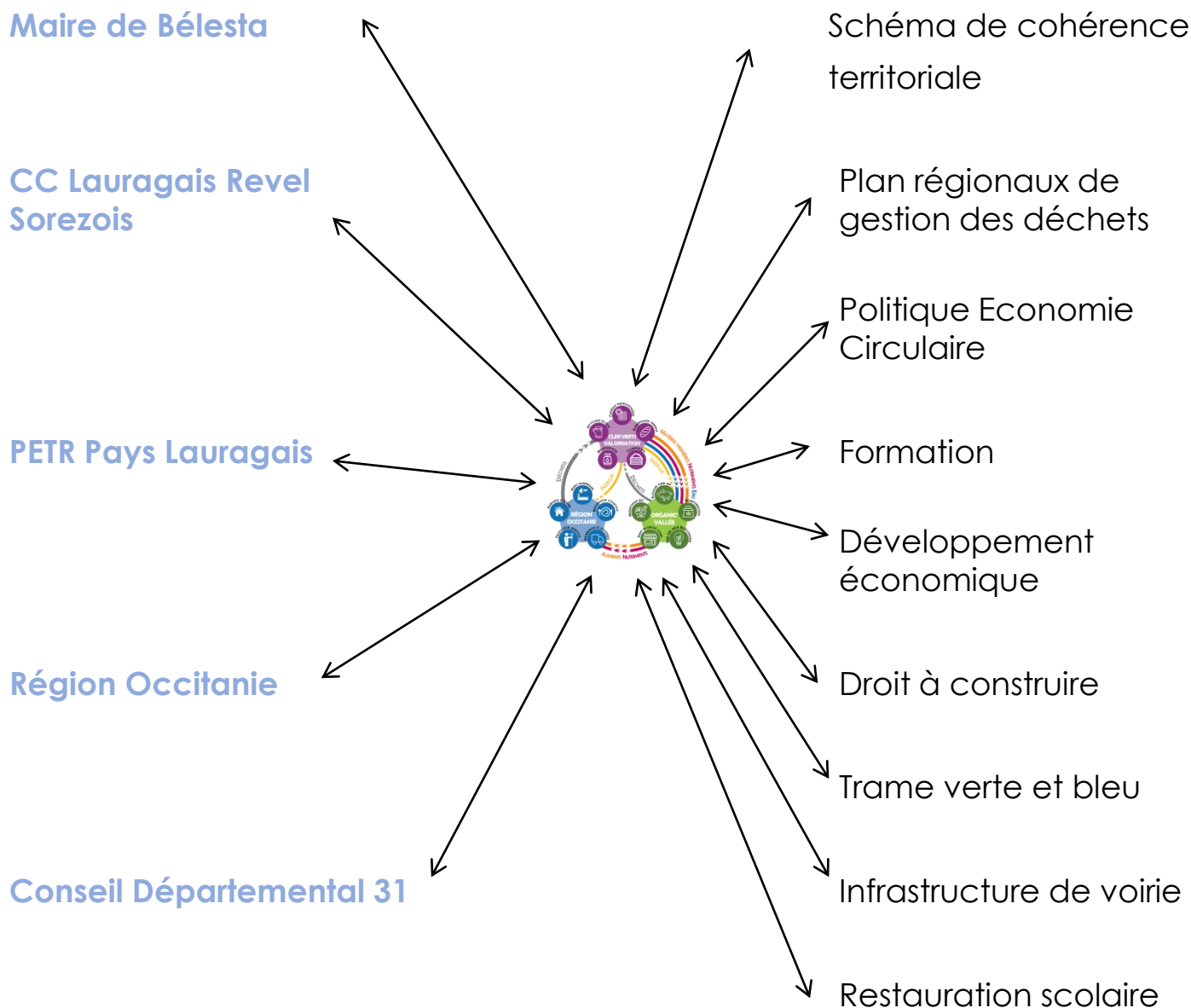
1. Développer les circuits courts alimentaires et l'agriculture biologique ;
2. Valoriser la biomasse localement ;
3. Objectif agroécologie ;
4. Accompagner les démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
5. Soutenir le développement économique local ;
6. Former et diffuser les concepts mis en œuvre.

Il fédère à date près de 30 partenaires.



8. PLACE DES COLLECTIVITES LOCALES

Un projet de portage privé avec une démarche entrepreneuriale mené avec l'ensemble des collectivités locales dans leur domaines d'interventions :



8. ROLE DE LA SCIC

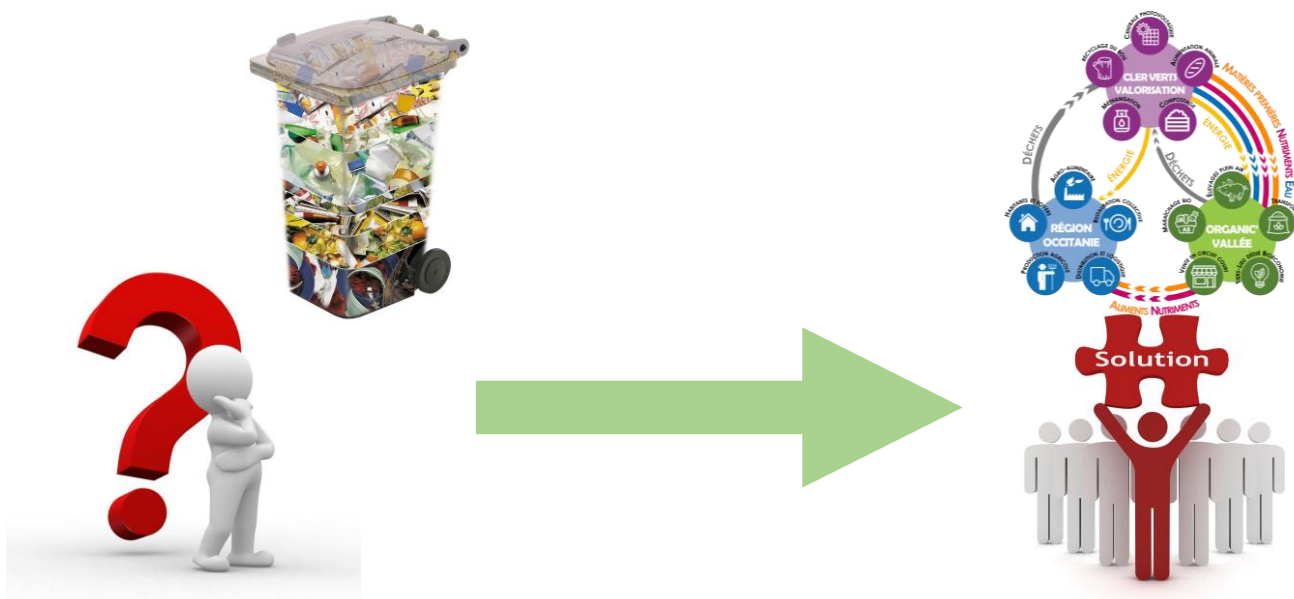
1. Mise en place des supports de communication numérique (site internet, newsletters, réseaux sociaux), de participer à différentes publications.
2. La SCIC a embauché un ingénieur en charge d'animer les groupes de travail et de développer des offres de formations.
3. De façon plus générale la SCIC accueille les porteurs de projets, assure un lien entre les eux.
4. La SCIC loue des terrains et espaces aux porteurs de projet.
5. La SCIC met à dispositions des espaces communs : sanitaires, salle de réunion, restauration.
6. La SCIC permet aux porteurs de projet d'utiliser la marque « Organic Vallée » au travers d'une License de marque, dans l'objectif de commercialisation des productions du site.
7. La SCIC va procéder à une augmentation de capital sous la forme d'émission de parts sociales et de titres participatifs.

8. BENEFICES ATTENDUS DE LA DEMARCHE

Les externalités positives attendus d'Organic Vallée sont multiples :

- Économiques :
 - Créations de 80 emplois
 - Créations activités lors des travaux de construction et d'aménagements (environ 2 M€)
 - Développement de chiffre d'affaires des différents opérateurs économiques installés sur Organic Vallée (3 M€ à horizon de 5 ans)
- Sociales :
 - Développement de formation
 - Création d'emploi
 - Lutte contre l'isolement de part l'accompagnement des porteurs
- Environnementales :
 - Conversion en agriculture biologiques de surfaces de terres agricoles
 - Prise en compte de la biodiversité dans les aménagements
 - Pratiques de recyclage limitant les émissions de CO2

De façon plus générale, la démarche permet de rendre un territoire plus autonome, plus résilient en faisant d'un « problème » qu'est la gestion des déchets une opportunité de développement...



8. DIFFICULTES RENCONTREES

Le Projet malgré une importante « cote de sympathie » est confronté au réalité du développement de projet dans un contexte très « administratif » :

- L'économie circulaire est inscrite dans la loi de Transition Energétique mais non prise en compte dans le code de l'urbanisme. L'utilisation d'un flux (matière, énergie, ...) d'une activité dans une autre devrait se transcrire dans les textes d'urbanismes pour permettre d'obtenir les droits à construire.

- Le choix de la forme juridique « SCIC » dans un but d'associer une diversité d'acteurs est mal perçu par le monde agricole qui considère que l'activité agricole doit « rester » le domaine des seuls agriculteurs.

- Un projet de long terme qui nécessite la mobilisation de ressources financières importantes.

- Un projet qui veut mixer « agriculteur/transformation/habitat » sur un même espace alors que les pratiques actuelles sont de penser de façon cloisonner le développement avec des zones d'habitat, des zones d'agricultures et des zones d'activités.

- La participation au projet de CLER VERTS par les flux de ressources, mais également par l'avance de trésorerie pour assurer le portage du foncier permet au détracteur de qualifier le projet « d'industriel ».

- Ce projet intervient dans de multiples domaines d'activités (agricoles, alimentaires, environnement, recyclage, énergie, formation, ... et les services de l'état manque de transversalité dans leur approche de lecture des projets

- Le projet nécessite la mise en place d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme), un délai de 3 ans est nécessaire.

[Fin de document]



Fil d'actualité : www.news.organicvallee.fr

Site internet : www.organicvallee.fr

Mail : contact@organicvallee.fr